



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(art L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de NEUFCHÉF (Moselle) se réunira, en séance ordinaire, **le mardi 17 février 2026 à 19 heures, en Mairie.**

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026
2. Réhabilitation du terrain de football Joseph BONATO : Ajustement du plan de financement
3. Opération 2026 « Une Rose Un Espoir »
4. Décisions et informations

Fait à Neufchef, le 11 février 2026

Le Maire




Charlotte LAMBOUR